

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 juin 2020 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absents et excusés : néant

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27/05/2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

| | |
|--|--|
| Déclaration d'intention d'aliéner : | Entreprise THOMAS (terrain lotissement) – BOURQUIN M. (maison) – FUGEARD P. (maison) – DELORME G. (maison) |
| Déclarations préalables accordées ou tacites | PALAZON R. : piscine MICHALON P. : modification ouvertures VIVA ENERGIE : panneaux photovoltaïques (DURAND/DUPRE) MJ ENERGIES : panneaux photovoltaïques (FAVEROT J.) GAUTHIER F. : vélux VIVIER-MERLE D. : piscine DUPERON C. : abri de jardin BATIR ET LOGER : remplacement toiture DESROUSSEAUX B. : vélux VIALON S. : piscine et abri de jardin - CHENEL H. : piscine |
| Déclarations préalables en cours | néant |
| Permis accordés ou tacites | REYNAUD A : extension maison individuelle GLAMPORT E./THOMAS A. : maison individuelle BURNICHON T. : réhabilitation maison individuelle KOCH P. : réhabilitation ancien atelier de tissage |
| Permis en cours | LOPEZ J. : extension maison individuelle RICHER X. : abri de jardin et modification ouvertures BRASSARD D. : extension et modification de façade |

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

La répartition des jurés entre les communes du département est fixée par arrêté préfectoral. Trente jurés sont ainsi proposés pour le canton de FEURS dont un pour la commune de Rozier en Donzy. Le Conseil a procédé au tirage au sort des jurés pour l'année 2021, à partir de la liste électorale (en nombre triple, soit 3 noms pour Rozier : GIRAUD Christine – VIVES Nathalie – GRIVOT Florence).

CONVENTION CCFE MISE A DISPOSITION BROYEUR DE VEGETAUX

Le Conseil décide d'adhérer à l'offre de mutualisation de la Communauté de Communes de Forez-Est, pour la mise à disposition d'un broyeur à végétaux. Une convention sera signée, fixant les modalités pratiques de réservation et de mise à disposition du matériel ainsi que les conditions financières.

La durée du prêt ne devra pas excéder 3 jours de suite ; la participation financière est fixée à 100 €/jour de réservation.

REMBOURSEMENT A. VENET MISE A DISPOSITION SALLE DE GYMNASTIQUE

Par convention signée avec la commune, Mme A. VENET a été autorisée à dispenser des cours de Pilates dans la salle de gymnastique du complexe sportif, moyennant une participation financière de 900 € pour l'année 2019/2020. Considérant que les cours n'ont pu avoir lieu après le 15/03/2020, en raison de l'épidémie de covid-19, il est décidé de rembourser à Mme VENET la somme de 412,50 €.

REVISION TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ET SIGNATURE CONVENTION AVEC LE RESTAURATEUR

Pour rappel, le prix du repas de la restauration scolaire est fixé ainsi : coût du repas facturé à la Mairie par le prestataire + prix du pain. Ainsi, la collectivité ne fait pas supporter aux familles les coûts de fonctionnement (personnel, chauffage...). Le Conseil, nouvellement élu décide de maintenir ce principe. Pour l'année scolaire 2020/2021, la commission cantine, composée de parents d'élèves et d'élus, a décidé de continuer avec le même prestataire (lycée Ste Claire de Sury le Comtal) malgré une hausse conséquente de son offre (3,81 € contre 3,53 € l'année précédente), justifiée par le choix de privilégier des circuits courts et biologiques. Le prix du repas facturé aux familles s'élèvera donc à **3,86 €** (3,81 € coût prestation + 0,05 € prix du pain).

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de faciliter la gestion communale, le Conseil décide de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services inférieurs à 50.000 € HT.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil vote à l'unanimité les taux suivants, pour l'exercice 2020 :

| Année | TH | TFPB | TFPNB |
|-------|-------|-------|-------|
| 2020 | 10.27 | 19.55 | 35,78 |
| 2019 | 10.27 | 19.55 | 35,78 |

VOTE DES SUBVENTIONS 2020

Le Conseil vote les subventions 2020 pour un montant de 62.000 €, dont 45.000 € alloués à l'AFR pour ses activités de centre de loisirs et périscolaire (en contrepartie, la commune bénéficie d'une aide de la CAF dans le cadre du contrat enfance). Détail des autres subventions en annexe.

CONVENTION AVEC LE SIEMLY POUR FURNITURE ET POSE D'UN POTEAU D'INCENDIE

Le Conseil approuve la convention à intervenir avec le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier), ayant pour objet de définir les dispositions techniques, administratives et financières relatives à la fourniture et à la pose d'un poteau d'incendie, d'un diamètre de 80 mm, Chemin du Moulin Bât-Tout. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat ; l'estimation prévisionnelle de la dépense s'élève à 2.800 € HT.

(le syndicat a prévu de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations d'eau dans cette rue en juillet 2020 et l'opportunité se présente ainsi d'installer un nouveau poteau d'incendie).

PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2020

| BUDGET | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------------|----------------|----------------|
| Principal | 1.031.565 € | 761.505 € |
| Assainissement | 81.712 € | 144.080 € |
| Restaurant | 23.605 € | 19.445 € |

Principaux projets d'investissements :

travaux rénovation cimetière - travaux de voirie - travaux démolition bâtiment DEYME - travaux toitures bâtiments : école, club des Jeunes, local technique – panneaux photovoltaïques sur toiture école – travaux complexe sportif - travaux d'accessibilité - aménagement bibliothèque – porte local technique - travaux dallages garages - matériel technique (achat tracteur et épareuse) - installations de voirie (portail salle communale, barrières Sarrée et parking maison médicale) - divers : guirlandes de Noël, isoloirs, remplacement moteurs cloches église, corbeilles de rues ...

CONVENTION DE VERSEMENT SUBVENTION 2020 A L'AFR

Dans le cadre de la loi n° 2000-321 relative à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, il est fait obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 €. M. le Maire présente la convention à intervenir avec l'AFR, fixant le montant de l'aide 2020 (égale à 45.000 €) et précisant les obligations de l'association.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS

- ✓ Economie : rencontre avec les commerçants pour soutien et accompagnement dans le cadre de la crise sanitaire.
- ✓ Voirie : projet d'aménagement de la cour de la salle communale à étudier
- ✓ CME : prochaine réunion le 20 juin : échanges après confinement, projet garage à vélos, préparation prochaines élections
- ✓ Sport : Tennis : projet ouverture location terrains aux non licenciés - Foot : AG le 03/07

POINT DIVERS : néant

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 8 juillet 2020